

Proposition d'exemption de la taxe d'abonnement pour les fonds d'investissement en Microfinance

## L'ALFI en ligne avec le gouvernement

L'ALFI annonce dans un communiqué de presse son accueil favorable pour la proposition du gouvernement luxembourgeois d'exempter la taxe d'abonnement pour les fonds d'investissement en Microfinance

Dans sa proposition de budget de l'Etat pour l'année 2010, qui devrait être adoptée par la Chambre des Députés en décembre, le gouvernement luxembourgeois a en effet inclus l'exemption de la taxe d'abonnement des fonds d'investissement en Microfinance. Ceci donnerait suite à une recommandation de l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement (ALFI) qui considère depuis longtemps que l'exemption de la taxe d'abonnement encouragera le développement de ce type de fonds au Luxembourg. Comme l'a indiqué le Président de l'ALFI, Claude Kremer, lors d'une récente conférence presse, «ces fonds remplissent un rôle social et philanthropique important, complémentaire à l'action publique et aux efforts de coopération. Les

clients investissant dans ce type de fonds réagiront de manière favorable à cette décision ».

### Faire du Luxembourg une grande place pour la Microfinance

Cette initiative, en ligne avec le programme gouvernemental, témoignerait pour l'ALFI de la volonté politique de développer la microfinance sur la place financière et de faire du Luxembourg le centre financier le plus attractif pour une Microfinance transparente et responsable.

Afin de diriger les efforts de l'industrie, l'ALFI a récemment créé un groupe de travail dédié à la Microfinance qui vient de publier une brochure intitulée «Luxembourg Centre of Excellence for Microfinance Investment Vehicles».

Le Grand-Duché offre une large gamme de structures légales, comme les fonds établis selon la Partie II de la loi de 2002 relative aux or-

ganismes de placement collectif, les SICARs, SIFs, véhicules de titrisation et autres produits structurés. L'expertise du Luxembourg en Microfinance se traduirait également par une communauté de professionnels toujours croissante et familière avec les Véhicules d'Investissement en Microfinance, collaborant de manière active pour développer un service de qualité au niveau international.

Ces éléments permettraient en partie d'expliquer pourquoi 45% des encours des Véhicules d'Investissement en Microfinance identifiés au niveau mondial sont basés au Luxembourg (excluant les véhicules de titrisation). Afin de toujours plus sensibiliser le public sur cette classe d'actif, l'ALFI en association avec l'Agence Luxembourgeoise de Labellisation des fonds (LuxFLAG), annonce d'ores et déjà l'organisation d'une conférence Microfinance qui se tiendra le 25 Mars 2010 à la Chambre de Commerce de Luxembourg, et qui portera sur des thèmes clés de la Microfinance.